

Déclaration en séance plénière du CSEE SHRS du 30 Janvier 2020 sur le point 12 « Mise en place unilatérale de la carte APETIZ par la direction en remplacement des Tickets Restaurant »

Solidaires Informatique conteste le choix de la direction de passer à la carte APETIZ, du fait de la balance Avantages/Inconvénients défavorable aux salarié.es :

Cette décision unilatérale de la direction fait suite à ses tentatives mal maîtrisées de supprimer les tickets restaurant en 2019 puis d'en reporter la suppression à 2020 puis finalement abandonner cette piste en 2020, après s'être sans doute rendu compte que cela ne lui était pas possible juridiquement, et même pratiquement pour les salarié.es parfois en mission, parfois sédentaires au fil des projets ...

AVANTAGES Carte APETIZ (Ah c'est pratique !)	INCONVENIENTS Carte APETIZ (Mais Arggghhh...)
ENCOMBREMENT moindre	UTILISATION INTERDITE LES DIMANCHE ET JOURS FERIÉS en sortie avec des amis.es ou sa famille (sauf dérogation pour travail du dimanche ou JF)
UTILISATION JUSQU'A LA VALEUR EXACTE DU REPAS plus de problème de calcul mental et de complément en espèces ou par carte bancaire (sauf si on mange pour plus de 19 euro, plus de problème de rendu de monnaie et/ou d'avoir, et/ou de perte par rapport à la valeur faciale	TRANSMISSION RENDUE IMPOSSIBLE à ses enfants, ou à des proches, à des ami.e.s, DON RENDU IMPOSSIBLE aux SDF dans la rue, dans le métro, à des associations,... CONTROLE NECESSAIRE SUR LE DECOMPTE LORS DU PAIEMENT même si le calcul mental à l'addition n'est plus nécessaire
	MONTANT MAXIMAL 19 EURO INDEPASSABLE Utilisation impossible pour le montant souhaité : 19 euro par jour maximum, plus aucune possibilité de donner 2, 3 ou plus de tickets par repas (ce qui était auparavant accepté par les restaurateurs, contraints désormais par un suivi électronique)
	UTILISATION RESERVEE AU DEJEUNER utilisation plus qu'incertaine désormais (ce qui était auparavant accepté par les restaurateurs contraints désormais par un suivi électronique)
	CHOIX DES DENREES RENDU IMPOSSIBLE Impossible d'acheter un paquet de crêpes en dessert ou des coquillettes en supérette le midi car seul le « frais » est autorisé (avec le ticket papier, le contrôle était impossible. Avec la digitalisation les enseignes ne peuvent plus le cacher ...) -Sauf que le midi, sur la pause-déjeuner, se cuisiner des poireaux ou de la choucroute fraîche, c'est ... un exercice de style difficile !!
	MOINS DE RESTAURANTS ACCESSIBLES Refus fréquent des restaurateurs (ce qui est rarissime avec des TR papier), car cela leur génère des frais de commission élevés De nombreux restaurants ne prennent pas la carte APETIZ
	SOLDE MILLESIME d'où obligation de tout dépenser sur l'année malgré la dématérialisation, et la récupération du solde sur l'année suivante (équivalent à l'échange gratuit des titres papier) pourrait être ou devenir payante

Après le Pass Navigo, la CB, le portable, le traçage par La carte APETIZ ! Le Big Data saura exploiter ces données pour vous tracer encore mieux et mieux vous vendre ...de la nourriture, de la pharmacie (avec les pathologies liées à la consommation !), des cours de gym, des assurances (prise en compte des risques médicaux pour justifier une augmentation de la prime d'assurance, un refus de prêt, etc)